

Qu'est-ce qu'ACTEE CUBE Ville ?

CUBE Ville est financé par le programme ACTEE - Actions des Collectivités pour l'Efficacité Energétique - via les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), en partenariat avec le Cerema et l'Ifpeb. Il s'agit d'un challenge d'économies d'énergie à mener au sein des **bâtiments communaux** dans une approche ludique et conviviale pour :

- **Mobiliser et fédérer les agents communaux des différents services, les équipes techniques et les élus** dans une démarche volontaire de sobriété énergétique
- **Bénéficier d'un accompagnement à l'animation**, d'événements et d'outils pour permettre aux usagers de mettre en place les pratiques d'économies d'énergie
- **Réduire efficacement les consommations énergétiques** de sa ville sans travaux lourds mais en effectuant des réglages d'exploitation
- **Accédez à un classement** inter-villes d'économies d'énergie et partager ses retours d'expérience

Comment se déroule le concours ?

Vous avez 1 an pour réaliser un maximum d'économies d'énergie à l'échelle de votre ville **à partir du 1^{er} janvier 2024**.

- Une **inscription des bâtiments communaux** au sein desquels la ville souhaite faire des économies d'énergie
- La constitution d'une **équipe projet qui anime les temps forts du concours et d'équipes relais** au sein de chaque bâtiment inscrit
- **Aide à la récupération automatique** des données (Enedis et GRDF) qui permet aux villes de se pencher de plus près sur la question des consommations énergétiques
- Un **accompagnement à l'animation** pour lever les freins, sensibiliser les usagers à la sobriété énergétique et adopter les bonnes pratiques
- Une mise à disposition de **ressources et d'outils clés en main** pour réduire efficacement et durablement les consommations énergétiques
- Un **classement inter-villes mensuel** pour se mesurer de manière conviviale aux autres communes
- Un **kit communication** pour transmettre les bonnes pratiques et essaimer la démarche d'économies d'énergie à l'échelle de la ville
- Une **remise de prix qui valorise l'engagement** des villes dans la transition énergétique pour conclure une saison de concours et les efforts fournis !

ACTEE CUBE Ville transforme le patrimoine communal en terrain de jeu pour adopter des pratiques sobres en énergie.

Kit Communication

Un kit de communication personnalisable ou prêt à l'emploi pour engager l'ensemble de la municipalité.



Des exemples d'animation et des idées d'actions seront proposés aux animateurs du challenge au sein des villes.

Accompagnement

Un calendrier précis pour vous accompagner dans cette première année de concours.

A l'échelle de la ville :



A l'échelle inter-villes :



3 leviers d'action

Exploitation



Usages



Animation et sensibilisation



- Inscrire les économies d'énergie dans une démarche pérenne de sobriété énergétique grâce à 1 année de challenge.
- Par la suite, possibilité pour la collectivité de mettre en œuvre le levier « travaux »

Pourquoi participer ?

- Alléger le budget communal dédié aux consommations énergétiques
- Baisser l'empreinte carbone des bâtiments et se conformer aux réglementations
- Donner l'exemple à l'ensemble de la municipalité concernant la sobriété énergétique
- Conserver le confort des usagers en les sensibilisant aux économies d'énergie
- Agir de manière concrète pour la sobriété énergétique

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait **par la ville candidate pour 10% de la surface des bâtiments communaux et au minimum 5 bâtiments dont l'hôtel de ville, sans limite supérieure de bâtiments inscrits**. Pour cela, il faut se rendre sur le site CUBE Ville et remplir le formulaire de pré-inscription ou nous contacter par mail :

<https://cube-ville.org/>

cube.ville@ifpeb.fr

Le coût pour l'ensemble du programme est de :

- ➔ 6 000 € HT pour les villes de moins de 30 000 habitants
- ➔ 12 000 € HT pour les villes de plus de 30 000 habitants

La majorité du coût d'inscription est prise en charge par le programme ACTEE via les certificats d'économies d'énergie. Coût réel du programme : 40 000 €